

Sainte-Thérèse, le 27 octobre 2021

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents pour la propriété située au 2076, boul. Albiny-Paquette,  
lots 3 050 587, 3 047 781 et 3 047 772 à Mont-Laurier  
V/Réf : 21 5473.PHI-J

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 octobre 2021 concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par la demande. Il s'agit de :

- Rapport de vérification du 7 juillet 2010, 9 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr15acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

L'équipe de l'accès à l'information  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
des Laurentides et de Lanaudière  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

p.j. (12)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

<b>ADMINISTRATION</b>	CCEQ - Direction régionale de :	
	<b>L'INTERVENTION</b>	
	Date de la vérification : 07/07/10    Heure d'arrivée : 14h05    Heure de départ : 14h30	
	Réalisée par : Louis Bouchard	
	Accompagné de :	
	<b>SAGO</b>	
	Demande : 200234252    Intervenant : Y2071171    N° Intervention : 300581150 N° document produit : 400729656    N° Lieu d'intervention : X2119193	
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection programmée (état de situation et inventaire) <input type="checkbox"/> inspection programmée <input type="checkbox"/> inspection pour suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> inspection de suivi d'une plainte	

<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	Nom (raison sociale) : Gérard Hubert Automobile ltée.	
	Autre nom : Ford	
	Adresse civique : 2076, boul. Paquette	
	Municipalité : Mont-Laurier    Code postal : J9L 3G5	
	Téléphone : art. 53-54    Télécopieur : art. 53-54	
	Répondant : M. Gérard Hubert    Cellulaire :	
	N° de gestion documentaire : 7610-15-01-02672-03    Matricule CIDREQ : 1143160852	
	GPS (19T) : NAD 83    Longitude (x) : -75°27'3,24000''    Latitude (y) : 46°32'51,01000''	

<b>BUT DE LA VÉRIFICATION</b>	Programme de contrôle des réservoirs d'huiles usées 2010.
	Validation et bonification des renseignements détenus par le MDDEP.

<b>PERSONNES RENCONTRÉES</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Cellulaire</b>
	M. Gérard Hubert	Propriétaire	art. 53-54	

<b>TYPE D'ENTREPRISE</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Atelier mécanique commercial</b> <i>(entretien de véhicules contre rémunération)</i>	<input type="checkbox"/> station-service (vente de carburants avec service d'entretien mécanique des véhicules) <input checked="" type="checkbox"/> <b>garage d'entretien mécanique (atelier mécanique sans vente de carburants)</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Atelier mécanique non commercial</b> <i>(entretien de ses propres véhicules)</i>	<input type="checkbox"/> société de transport urbain ou interurbain <input type="checkbox"/> entreprise de camionnage <input type="checkbox"/> entreprise de services publics (électricité, téléphonie, câblodistribution) <input type="checkbox"/> autres, préciser : _____

<b>Nombre de réservoirs</b>	<b>Type de réservoir</b>	<b>Nombre total de réservoirs de chaque type</b>	<b>Nombre de réservoirs reliés à un séparateur eau/huile</b>
	Réservoir souterrain	1	1
	Réservoir hors-sol	0	0

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)	2275 litres	
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)	2001	
Matériaux de fabrication du réservoir	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? <sup>1</sup> (article. 50)	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'évents	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non

<sup>1</sup> L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1<sup>er</sup> avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

## A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES

### A.2 - Réservoirs souterrains

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?
Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :
Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la corrosion (article 61)  Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).	<input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir  Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit :  Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>• Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</li> <li>• Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir  Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit :  Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>• Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</li> <li>• Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>
L'exploitant a-t-il déjà fait le constat d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Pour tout réservoir souterrain d'huiles usées installé le ou après le 1 <sup>er</sup> avril 2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13 novembre 2003, compléter la présente section.  L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)

**B - ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES**

(Voir explications à l'annexe 1)

Item de vérification	Cochez les items vérifiés périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps)
<b>Réservoir hors sol</b>		
<b>État du réservoir</b> (vérifier s'il y a des signes de corrosion)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
<b>Bassin de rétention</b> (vérifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
<b>État des valves, des robinets et de la tuyauterie</b> (vérifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
<b>Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois<sup>1</sup></b>	<input type="checkbox"/>	N/A
<b>Réservoir souterrain</b>		
<b>Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois<sup>1</sup></b>	<input type="checkbox"/>	Propriétaire n'est pas courant des caractéristiques du réservoir.
<b>En acier : état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion<sup>2</sup></b> (RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)	<input type="checkbox"/>	Propriétaire n'est pas courant des caractéristiques du réservoir.
<b>Systèmes de protection</b>		
<b>État du mécanisme empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage</b>	<input type="checkbox"/> En bon état	
<b>État des butoirs devant les réservoirs hors sol</b>	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
<b>État de fonctionnement des alarmes de haut niveau si le réservoir en est muni</b>	<input type="checkbox"/> Pas d'alarme de haut niveau	
<b>Jaugeage et équipements de jaugeage</b>		
<b>État de fonctionnement de l'indicateur de niveau</b>	<input type="checkbox"/> Aucun	
<b>État de la baguette de jaugeage</b>	<input type="checkbox"/> En bon état	
<b>Jaugeage du réservoir<sup>3</sup></b>	<input type="checkbox"/>	À l'occasion, mais Safety-kleen vient régulièrement.
<b>Autres items (précisez)</b>		
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 ans. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur bon état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

<sup>2</sup> Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

<sup>3</sup> Le personnel du MDDEP n'a pas à jaugeer le réservoir lors de la visite. Un jaugeage mensuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.

**C - GESTION DES HUILES USÉES**

(Voir explications à l'annexe 1)

Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un bon d'expédition, un contrat ou une facturation est disponible sur place (article 11)

 Non Oui

Date du dernier contrat/facturation : 2 mars 2010

Compléter ci-après les informations sur les destinataires et les transporteurs

Les huiles usées sont brûlées sur place :

 Non Oui, compléter ci-après.

Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : \_\_\_\_\_ MW

L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation

 Non Oui, date de délivrance : \_\_\_\_\_**Destinataires (article 11)**

art. 23-24

**Transporteurs**

art. 23-24

**D - HISTORIQUE DE CONTAMINATION**

(Voir explications à l'annexe 1)

Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2007 ? Non Oui, indiquer :

• leur nombre : \_\_\_\_\_

• les quantités de produits impliqués par événement (litres) : \_\_\_\_\_

• les dates si connues (AAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

Ces événements ont-ils été rapportés au MDDEP?  Oui  Non

À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?

 Non Oui, indiquer :• Cette étude a été remise au MDDEP :  Oui  Non (obtenir l'étude)

• Date (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

• Titre (nom) de l'étude : \_\_\_\_\_

À la suite de ces événements, a-t-on procédé à une décontamination?

 Non Oui, décrire les travaux effectués :

**COMMENTAIRES**

Le garage fut construit en 2001, donc toutes les installations souterraines furent mises en place à ce moment. M. Hubert a acheté le garage en 2004 lors d'une vente de faillite. C'est pour cette raison qu'il dit ne pas connaître les caractéristiques du réservoir souterrain. Aucuns documents ou aucuns plans concernant le réservoir souterrain ne lui ont été transmis lors de l'achat du bâtiment. Je lui ai donc fortement conseillé de tenter de trouver ces informations, car la situation pourrait éventuellement devenir problématique.

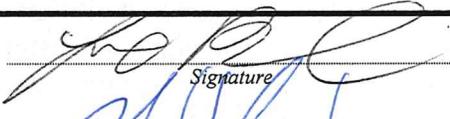
Je lui ai demandé de chercher à connaître le type de matériel constituant le réservoir ainsi que sa tuyauterie, leur nombre de paroi, ainsi que la capacité totale du réservoir. Je lui ai ensuite demandé de me transmettre toutes ces informations dès que possible.

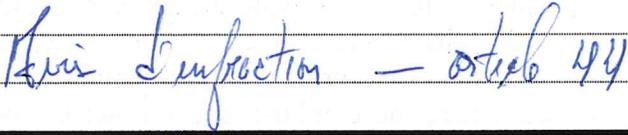
En attendant, j'ai conseillé à M. Hubert qu'un jaugeage régulier du réservoir ait lieu et qu'un registre soit tenu, de manière à pouvoir connaître exactement les quantités d'huiles présentes à l'intérieur. Cela pourrait permettre de constater rapidement d'éventuelles pertes d'huile du réservoir et ainsi, permettre une intervention rapide advenant une fuite. Un test de pression devrait également être réalisé prochainement sur le réservoir à des fins préventives. J'ai expliqué à M. Hubert que ces vérifications s'avéraient nécessaires compte tenu qu'il ignore le type de matériel et le nombre de paroi du réservoir souterrain.

Par contre, comme les installations sont plutôt récentes, il ne serait pas surprenant que le réservoir s'avère finalement être en fibre de verre et à double paroi. En attente de ces informations.

Lors de ma visite, j'ai pu constater que des conten<sup>ants</sup>~~eurs~~ de matières résiduelles dangereuses étaient placés directement à l'extérieur du bâtiment et non pas dans un abri prévu à cet effet. Cela contrevient à l'article 44 du RMD.

**SIGNATURES**

Vérificateur :	Louis Bouchard <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : 2010/07/12 <i>Année / mois / jour</i>
Superviseur :	MICHEL LÉONARD <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : 2010/08/02 <i>Année / mois / jour</i>

Commentaires du superviseur : 

**Annexe 1 : Explications pour compléter les 3 dernières sections du formulaire d'inspection****B - Entretien périodique des réservoirs d'huiles usées**

Le Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit à l'article 37 que les biens affectés à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles doivent être maintenus en bon état ainsi que les ouvrages et équipements de protection de ces biens. En complément, l'article 39 prévoit que l'exploitant doit vérifier au moins une fois tous les 3 mois le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage. Il est donc pertinent de vérifier auprès des exploitants quel est le programme de vérification mis en place en vue de s'assurer de l'étanchéité des réservoirs et du bon état de fonctionnement des équipements et systèmes de protection installés sur ces réservoirs. Un programme d'entretien et de vérification était par ailleurs prévu pour les réservoirs souterrains d'huiles usées lorsque ceux-ci étaient régis par le MRNF. Il est donc souhaitable que ces programmes d'auto-contrôle se poursuivent.

Le tableau sur l'entretien périodique des réservoirs permet de prendre connaissance des programmes d'auto-contrôle en place. L'information recueillie pourra aider à la planification des activités de contrôle. Une liste de vérifications possibles est mentionnée dans ce tableau. Bien qu'une bonne partie de ces items peut être vérifiée par le personnel du MDDEP lors d'une visite, il reste important que l'exploitant procède lui-même à des vérifications périodiques plus fréquentes que les visites des inspecteurs du MDDEP. Cochez les items vérifiés par l'exploitant ou confiés par lui à une firme externe et indiquez la fréquence des vérifications effectuées. Ajoutez tout autre item de vérification effectuée qui n'est pas mentionné. S'il y a plus d'un réservoir d'huiles usées sur place, ne remplir qu'un seul tableau et indiquer, dans la colonne 2, le constat global (ex. : 2 réservoirs sur 5 présentent des signes de corrosion). Pour la fréquence, choisir l'unité de temps appropriée (jour, semaine, mois ou année).

Ces informations sont recueillies en questionnant les personnes rencontrées. Si l'entreprise tient un registre des vérifications effectuées, ce registre peut également servir à compléter le tableau.

**C - Gestion des huiles usées**

L'article 26 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit que les huiles usées ne peuvent être utilisées à des fins énergétiques (brûlées) que dans un équipement ayant une puissance d'au moins 3 MW. Généralement, de tels équipements ne se trouvent pas dans un atelier de mécanique. Ainsi, conformément à ce que prévoit l'article 11 du RMD, les huiles usées des ateliers de mécanique doivent être expédiées à des lieux de gestion autorisés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement : centres de transfert, centres de traitement, lieux d'utilisation énergétique, incinérateurs de matières dangereuses résiduelles.

Vérifier à quel(s) lieu(x) sont expédiés les huiles usées et si l'atelier dispose de contrats ou d'une facturation avec les destinataires des huiles usées. Noter également le nom du ou des transporteurs à qui les huiles usées sont remises. Si vous constatez que les huiles usées sont brûlées sur place (aucun contrat d'expédition d'huiles, incapacité à nommer un destinataire ou un transporteur, réservoir d'huiles usées connecté à un équipement de combustion), le noter et compléter les questions à cet effet sur le formulaire.

**D - Historique de contamination**

Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait tenir un registre des événements (incidents, accidents, déversements) s'étant déroulés sur le lieu et réaliser, dans les cas de fuites et de déversements, une étude de caractérisation et en faire rapport au MRNF. Au moment du transfert de dossier, le MDDEP a reçu les rapports de caractérisation des lieux où il y a eu cessation d'activité avec retrait de réservoirs. Tous les autres rapports de caractérisation (les lieux encore en activité) ont été conservés par le MRNF. Depuis le transfert, il est possible que certains déversements n'aient pas été portés à la connaissance du MDDEP alors qu'une telle obligation est prescrite (article 9 du RMD). L'information recueillie dans la section «Historique de la contamination» vise donc à obtenir les renseignements pour les événements ultérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2007 et, éventuellement, de déceler les cas pouvant nécessiter un suivi ultérieur. Cette section pourra être complétée en interrogeant les personnes rencontrées et en vérifiant le registre, le cas échéant.

Inspection réalisée par Louis Bouchard, le 7 juillet 2010.

2076, Boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Gérard Hubert Automobile Ltée.) 7610-15-01-02672-03



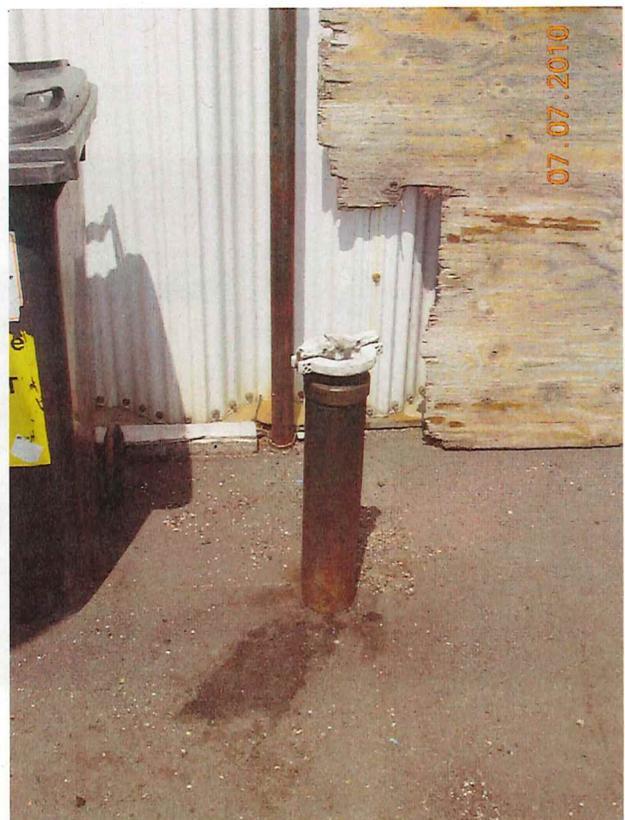
Embouchure de la tuyauterie servant au transfert de l'huile usée. Granules absorbantes sur le plancher environnant.



Trappe du séparateur eau/huile. Ce dernier est relié aux drains de plancher du garage.



Réseau de drainage du plancher présent dans le garage et relié à un séparateur eau/huile.

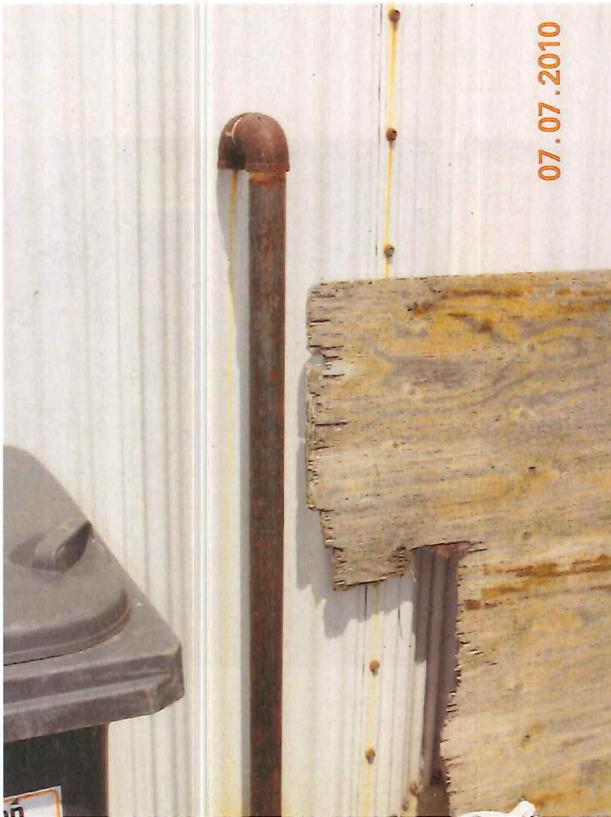


Tuyauterie extérieure du réservoir souterrain par laquelle s'effectue la vidange de ce dernier.

Photos prises par Louis Bouchard le 7 juillet 2010, à l'aide d'un Nikon Coolpix L1.

Inspection réalisée par Louis Bouchard, le 7 juillet 2010.

2076, Boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Gérard Hubert Automobile Ltée.) 7610-15-01-02672-03



Évent du réservoir souterrain.



Système de verrouillage de la tuyauterie présent en dehors des périodes de vidange du réservoir souterrain.



*ont*  
Certains conteneurs pour l'entreposage de matières dangereuses résiduelles ne se trouvent pas dans un abris.

Photos prises par Louis Bouchard le 7 juillet 2010, à l'aide d'un Nikon Coolpix L1.